

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt trois, le 05 avril à 18h 30, le Conseil Municipal de la Commune de VILLERS-ECALLES, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Christophe EMO, Maire de VILLERS-ECALLES.

		présent	Procuration à
EMO	Jean-Christophe	X	
MOUTON	Janine	X	
PREVOST	Francis	X	
GRANLIN	Valérie	X	
LEBLOND	Rémy	X	
HAMELIN	Jean-Luc	X	
LAUNAY	Jean-Noël	X	
COURANT	Marc	X	
SERAPHIN	Ludovic	X	
BRUEL	Didier	X	
LEVILLAIN-LAVENANT	Erika		MOUTON Janine
OLIVIER	Christophe		PREVOST Francis
CREMET	Alison	X	
VIELLE	Raphaël	X	
DAMBRY-DUVERNOIS	Virginie	X	
FLEURY	Sophie	X	
COURANT	Noémie		GRANLIN Valérie

Mme MOUTON Janine est nommée secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 02/03/2023

Adopté à l'unanimité

FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Compte Administratif 2022 est approuvé à l'unanimité sous la Présidence de M. LEBLOND et s'équilibre comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	1 304 393,10 €
Recettes	2 529 101,14 €
Report N-1	731 498,00 €
Excédent :	1 224 708,04 €

Investissement

Dépenses	960 656,89 €
Recettes	702 775,45 €
Report N-1	22 172,00 €
Déficit :	257 881,44 €

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

Le Conseil approuve le compte de gestion du receveur qui correspond au centime près au compte administratif.

AFFECTATION DU RESULTAT

Vu le compte administratif 2022

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'affecter le résultat de fonctionnement 2022
en section Investissement art. 1068 495 996 €
en section fonctionnement art. 002 1 460 210 €
- report du déficit d'investissement 2022 à l'art. 001 : 235 709 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil décide de reconduire en 2023 les mêmes taux qu'en 2022

	Bases notifiées	Taux votés	Produit voté
TFPB	2 760 000	42.26 %	1 166 376
TFPNB	44 211	40.74 %	19 229
TH	54 721	16.42 %	8 985
total			1 194 590

BUDGET PRIMITIF 2023

Le Budget Primitif 2022 est adopté à l'unanimité, et s'équilibre comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 2 450 000 €
Recettes 3 940 000 €

Investissement

Dépenses – R.A.R. et recettes 2 200 000 €

FISCALISATION DES SYNDICATS

Conformément à l'art.5212-20 du CGCT, le conseil décide d'inscrire au budget communal la contribution 2023 au S.M.B.V.A.S

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Le Conseil décide d'attribuer en 2023 les subventions suivantes aux associations locales :

	2023
A.C.V.E.	1 025
Association du souvenir	835
CNVE	655
Club d'Amitié aux Anciens	1 025
Comité de Jumelage	1 290
Coop. Scolaire J. Prévost	2 000
Enfants LAO	285
Hathor	835
Jardins ouvriers	201
karaté	1 025
Mains Agiles	835
Majos stars de Villers-Ecalles	1 025
P.P.V.E.	835
R.E.V.E.	1 025
Radio Horizon	634
Tae Kwon Do Club	1 025

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE Association REVE

L'Association REVE a prévu d'organiser une sortie à l'Armada de ROUEN en juin 2023. Le Conseil décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1000 € pour compenser les frais de transport.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

INDICES DE CAVITE N° 81

Le Conseil prend connaissance des éléments concernant l'indice de cavité N° 81.

Il apparaît que les investigations menées ne permettent pas de lever les doutes et justifient de maintenir l'indice. Une partie du domaine communal (parking), la voie départementale et des habitations sont impactés. Le Conseil décide de prendre en charge la poursuite des investigations géologiques.

montant HT	7 930.00 €
Subvention du Département	
taux: 40 %	3 172.00 €
autofinancement:	4 758.00 €

FAUCHEUSE SOUS CLOTURE

La Commune a réalisé de nombreux cheminements piétons le long des voiries communales. Ces cheminements sont pour la plupart sécurisés par des potelets bois. La présence des potelets gêne l'entretien mécanique des accotements et nécessite l'intervention manuelle des agents.

Le Conseil valide la proposition d'acquérir une « étoile faucheuse » qui permet de couper mécaniquement la végétation autour des poteaux.

FAUCHEUSE **11 680.00 €**

Subvention du Département

taux: 25 % 2 920.00 €

autofinancement H.T: 8 760.00 €

MARCHE BELLEGARDE

Le Conseil est informé du résultat de l'appel d'offres passé dernièrement pour requalification de l'avenue Bellegarde, rue Courbe et impasse du Bas Vallon.

L'entreprise ASTEN a été retenue pour son offre s'élevant à 411 499, 45 € HT

AIDES AUX PARTICULIERS

Le Conseil décide de confirmer et répertorier l'ensemble des aides octroyées aux particuliers habitants la commune, soit :

OBJET	CONDITIONS	MONTANT DE L'AIDE
Plantation haies brise-vent	Après octroi de la subvention départementale	0,65 € / ml 1.55 € / ml sur talus
Création ou réhabilitation de mares	Après octroi de la subvention départementale	15 % de la subvention départementale
Cavités souterraines - études	Après octroi de la subvention départementale	10 % de la subvention départementale
Aide au permis B	Etre âgé de 15 à 21 ans Justificatif d'inscription à une auto-école	200 €
Vélos électriques	Facture d'achat	10 % du prix d'achat 100 € maximum
Carte-cadeaux	Entrée en 6ème	80 €
Aide pour classes transplantées – séjours d'étude, linguistique, aide humanitaire, formations.	Elèves du primaire et secondaire	30€/ nuitée limité à 15 nuitées 80 % maxi du coût du séjour. *

* Dans le cadre d'un voyage scolaire organisé par la coopérative scolaire, l'aide pourra être versée directement à la coopérative en un ou plusieurs acomptes en lieu et place des parents. (le nombre de nuitées sera alors décompté du quota annuel)

C.L.E.C.T. Commission Locale Chargée d'Evaluer les Transferts de charges

Par délibération en date du 08/12/2022, le conseil a désigné M. EMO Jean-Christophe délégué communal au sein de cette commission .

Il convient de désigner également un délégué suppléant.

Le Conseil désigne Mme Janine MOUTON déléguée suppléante de la CLECT

TABLEAU DU PERSONNEL

Le Conseil décide de revoir le tableau des effectifs du personnel en prenant en compte les cadres d'emploi, soit :

SERVICE ADMINISTRATIF		nombre
	attaché	1
	rédacteur	1
	adjoint administratif	1
ECOLES - SALLES		
	agent spécialisé des écoles maternelles	1
	adjoints techniques territoriaux	7
SERVICES TECHNIQUES		
	agent de maîtrise	1
	Adjoints techniques territoriaux	4

CLOTURE RIVERAINS

Lors de l'acquisition d'une parcelle rue des Chrysanthèmes destinée à la mise en place d'un réseau d'assainissement et d'un cheminement piéton, il avait été indiqué dans l'acte de vente que la commune réaliserait la clôture et planterait une haie. Les nouveaux propriétaires souhaitent modifier la hauteur de la clôture et supprimer la haie.

Le Conseil accepte les modifications sous réserve de la prise en charge des frais supplémentaires évalués à 5 760 €. M. le Maire est autorisé à signer une convention avec les riverains.

LISTE PREPARATOIRE DES JURES D'ASSISES

Il est procédé au tirage au sort de trois électeurs sur la liste électorale en vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises :

- N° 926 LOUVIN Roland
- N° 13 ANDRIEU Agathe
- N° 205 CAPON Pascal

PROJETS

Route de Bouville Le propriétaire d'une parcelle d'une superficie d'environ 1000 m² faisant usage de parking et garages-verrues a proposé de faire un échange de terrain avec la commune. Cet échange permettrait d'assainir le secteur par la création de parkings.

En l'absence de terrain à échanger, le Conseil valide l'acquisition de la parcelle.

Rue Gadeau de Kerville – Réserve incendie Une réserve incendie a été réalisée à titre privé lors d'une opération de lotissement rue Gadeau de Kerville. Le Conseil valide le transfert de cette réserve dans le domaine communal sous réserve de sa remise en bon état de fonctionnement et de la demande des propriétaires.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES HORS COMMUNE

Le Conseil décide de maintenir les règles adoptées antérieurement en matière de scolarisation d'élèves hors commune.